

PARQUET GENERAL

Luxembourg, le 12 décembre 2025

Plateau du St-Esprit
L-2080 Luxembourg

Notice n° 6026/23/CD

AVIS JUDICIAIRE

Il est porté à la connaissance de Monsieur **BRAHIMI Altin, né le 29 novembre 1978 à Shkodër (Albanie)**, qu'il fait l'objet d'un arrêt rendu le 4 février 2025 par la chambre correctionnelle de la Cour d'appel du Grand-Duché de Luxembourg, portant le numéro 48/25 V. et déclarant l'appel au pénal de BRAHIMI Altin non-fondé dans le cadre du dossier inscrit sous le numéro de notice 6026/23/CD.

Le présent avis fait courir le délai des voies de recours à partir du cinquième jour suivant celui de sa publication. Le délai d'opposition contre un arrêt par défaut est de quinze jours.

L'acte en question peut être retiré au Parquet général, Cité judiciaire, Plateau du St-Esprit, L-2080 Luxembourg, bâtiment CR, bureau 4.05 au 4e étage.

Pour le Procureur général d'Etat,
le Procureur général d'Etat adjoint,
Simone FLAMMANG